

Réunion mondiale du Forum politique pour le développement Bruxelles (Belgique), du 13 au 15 mars 2019

Plus de 130 représentants d'organisations de la société civile (OSC), d'autorités locales (AL), d'associations de professionnels et d'entreprises, des États membres de l'UE et des institutions de l'UE se sont réunis à Bruxelles du 13 au 15 mars 2019 pour la 7^e réunion mondiale du Forum politique pour le développement (FPD). Parmi les sujets abordés ont notamment figuré le rôle des partenariats dans la mise en œuvre de l'Agenda 2030, en particulier en ce qui concerne les volets environnement et climat, ainsi que le cadre financier pluriannuel (CFP) et la proposition d'un nouvel instrument de voisinage, de coopération au développement et de coopération internationale (IVDCI).



Introduction et discussions sur l'Agenda 2030



La réunion mondiale du FPD a été ouverte par Stefano Manservigi, directeur général de la DG Coopération internationale et développement de la Commission européenne, avec la déclaration suivante : « Le FPD est important dans la mesure où il nous permet de discuter et de faire du partenariat un instrument qui élabore des politiques et donne l'impulsion sur ce que peut faire l'Europe ». Les coprésidents du FPD, issus d'AL et d'OSC, ont également souhaité la bienvenue aux participants auxquels ils ont rappelé l'importance du rôle joué par la société civile et les autorités locales dans la mise en œuvre des Objectifs de développement durable (ODD) au niveau

local. Les intervenants ont prôné une approche fondée sur les droits de l'homme tout en montrant dans quelle mesure les inégalités favorisent la détérioration de la démocratie et des droits de l'homme, citant de nombreux exemples tirés de l'Amérique latine. L'Agenda 2030 devrait guider l'ensemble de nos politiques et de nos programmes et pas uniquement la coopération au développement. Cependant, la cohérence des politiques européennes doit être renforcée pour éviter une dichotomie entre les accords commerciaux et le développement durable. Le partenariat ainsi qu'une « approche fondée sur l'ensemble de la société » s'avèrent essentiels et les participants ont souligné la nécessité du travail conjoint, le FPD étant un espace important à cet égard.

M. Manservigi a souligné que les ODD doivent être mis en œuvre à l'échelle locale en impliquant tous les acteurs, et que les gouvernements doivent s'approprier l'Agenda 2030. Il a en outre commenté le document de réflexion en cours d'élaboration, qui comprend la stratégie de mise en œuvre interne et externe des ODD, des indications sur la manière d'intégrer les ODD en tant qu'agenda politique, ainsi que des orientations pour renforcer les actions extérieures.

Dans le cadre de sessions parallèles, les participants ont pu échanger des bonnes pratiques en matière de mise en œuvre des ODD et de partenariats locaux, soulignant l'importance de l'identification des buts et objectifs du partenariat, de la capacité à obtenir un budget pour atteindre l'objectif commun et, en définitive, de l'institutionnalisation du partenariat pour éviter une perte de mémoire institutionnelle lorsque des partenaires clés se retirent. Un autre groupe a discuté des moyens de financement innovants et efficaces. Les membres du FPD y

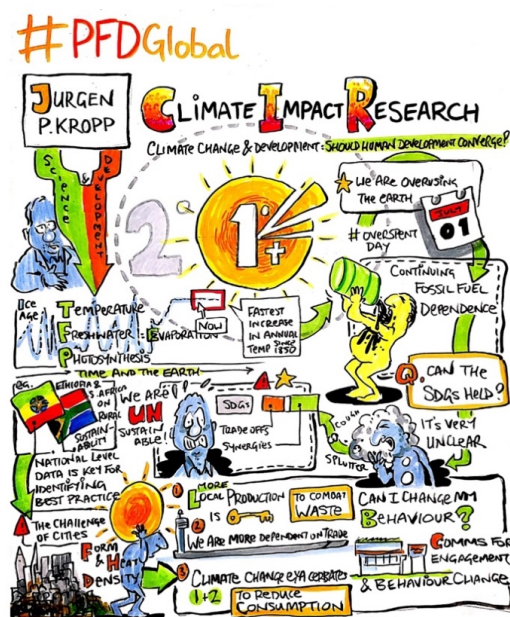
ont mis en évidence la nécessité de préserver les droits de l'homme et les normes relatives au travail décent dans le cadre de la coopération instaurée avec le secteur privé. Un autre débat a été axé sur l'harmonisation fiscale juste et équitable et sur la nécessité d'impliquer la société civile pour garantir un environnement favorable avant de procéder à des partenariats public-privé. Au cours d'une troisième session parallèle consacrée aux différentes expériences autour des Rapports nationaux volontaires (RNV), les membres du FPD ont insisté sur la nécessité de mettre en place des processus de suivi plus responsables, plus clairs et plus institutionnalisés. L'UE devrait promouvoir la consultation multi-parties prenantes pour les RNV et soutenir des processus parallèles, tels que les rapports parallèles, afin que toutes les voix puissent se faire entendre. L'UE peut également promouvoir l'inclusion dans le Rapport de synthèse commun dans le cadre de son propre système de notification responsable et transparent au Forum politique de haut niveau.

Le cadre financier pluriannuel (CFP) et l'instrument de voisinage, de coopération au développement et de coopération internationale (IVDCI)

La structure et le budget proposés pour le futur instrument de voisinage, de coopération au développement et de coopération internationale (IVDCI) ont été présentés aux membres du FPD, qui ont soulevé certaines préoccupations concernant : l'absence de ligne budgétaire spécifique pour les autorités locales ; l'importance accordée à la programmation géographique ; l'accent particulier mis sur la sécurité ; et l'approche de la migration. Les participants ont exhorté l'UE à veiller à ce que le FPD demeure un espace de collaboration et à trouver des moyens d'impliquer et de soutenir les AL dans la mise en œuvre des ODD. Ce partenariat entre les OSC, les AL et l'UE contribuerait à faire avancer la « localisation » des ODD, qui s'avère indispensable. Les participants ont demandé une meilleure visibilité de l'Agenda 2030, des engagements plus clairs en matière d'égalité des sexes (non assimilés au développement humain) et des voies de financement claires pour les autorités locales. Une demande récurrente a concerné la responsabilité du secteur privé dans la coopération au développement. Il a été suggéré que l'UE tire parti des réseaux de partenaires pour identifier des homologues au niveau national ou local afin d'appuyer la conception, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des projets du Plan d'investissement extérieur (PIE) de l'UE. Les échanges ont permis de clarifier les mécanismes d'engagement et de fournir des garanties qui devront être renouvelées lors des futures discussions sur l'initiative.

Environnement et changement climatique

L'orateur principal, **Jürgen P. Kropp**, vice-président de la Résilience au changement climatique et responsable des Transformations urbaines à l'Institut de recherche de Potsdam sur les effets du changement climatique, a démontré, sur la base d'éléments scientifiques, qu'avec les CDN (contributions déterminées au niveau national) actuelles, la hausse des températures sera de 2 degrés en 2050, ce qui aura des conséquences majeures, comme le souligne le rapport sur les conséquences d'un réchauffement planétaire de 1,5 degré élaboré par le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) des Nations Unies.



Conclusions et communiqué final

Neven Mimica, commissaire chargé de la Coopération internationale et du développement à la Commission européenne, a clôturé la réunion mondiale 2019 du FPD. « Vos discussions de ces derniers jours ont démontré l'impact majeur de nos partenariats sur la mise en œuvre de l'Agenda 2030 », a-t-il déclaré, avant d'ajouter : « Grâce à la proximité et aux connaissances de première main des autorités locales, à la voix et à l'énergie de la société civile, ainsi qu'à la créativité et à l'innovation du secteur privé, nous pouvons construire un monde qui ne laisse personne derrière ».



Un projet de communiqué résumant les principales recommandations et discussions a été présenté par les OSC et les AL lors de la session de clôture invitant les participants à formuler leurs commentaires. Le communiqué final peut être téléchargé à l'adresse <https://europa.eu/capacity4dev/file/90648/download?token=p1fEeiNk>

Discussions avec les signataires de conventions-cadres de partenariat (CCP)

Une journée a été consacrée exclusivement aux discussions avec les signataires de CCP et à une session parallèle avec le secteur privé. L'importance des Rapports nationaux volontaires (RNV) et les améliorations qui leur ont été apportées, ainsi que le rôle de la programmation conjointe avec les États membres dans la réalisation d'un « Agenda 2030 pour tous », ont été soulignés. De même, les intervenants ont évoqué le rôle important des AL dans la mise en œuvre des Objectifs de développement durable (ODD), ces dernières étant « les plus proches des citoyens au niveau local ».

Les participants ont également été informés de l'augmentation du nombre de membres et de la révision ultérieure de la Charte du FPD pour inclure toutes les CCP et davantage d'organisations de la diaspora, de fondations et d'autorités locales. En outre, le FPD est désormais un groupe de travail ad hoc (auparavant un groupe d'experts de la Commission européenne), ce qui garantit le maintien de sa qualité de membre du Parlement européen. Les CCP ont travaillé une partie de la journée en petits groupes. Le groupe chargé de dresser le bilan des conventions-cadres de partenariat s'est penché sur les forces et les faiblesses de ces mécanismes. Les CCP : constituent un outil majeur pour le dialogue ; ont toute latitude pour définir leurs propres stratégies ; définissent un programme commun et améliorent la visibilité ; peuvent influencer les politiques ; et facilitent la mise en relation des OSC et des AL avec l'UE. Les participants ont fait part de leurs préoccupations concernant le manque de prévisibilité de l'aide et le manque de continuité du financement et appelé à un dialogue politique plus structuré, ainsi qu'à un partage accru des meilleures pratiques entre les CCP. Le groupe chargé d'examiner la manière dont les CCP participent au Plan d'investissement extérieur (PIE) de l'UE a soulevé des inquiétudes quant à l'inclusion du secteur privé et demandé la mise en place de systèmes de surveillance et de mesures de transparence et de responsabilité. L'UE doit veiller à évaluer de manière transparente et responsable la participation du secteur privé aux activités de développement. Le rôle du secteur privé demeure un sujet de préoccupation et de discussion majeur pour de nombreux membres du FPD. Le groupe ayant discuté de la coopération des CCP avec les délégations de l'UE (DUE) a suggéré d'introduire une directive de niveau supérieur afin que les DUE s'engagent auprès de la société civile et des autorités locales à travers la délégation (plutôt que par l'intermédiaire d'un point focal), d'inclure toutes les



**Policy
Forum on
Development**

parties prenantes dans le dialogue politique au niveau national, d'accroître la coordination entre les CCP pour les contacts avec les DUE et d'améliorer la communication relative aux activités des DUE et des CCP.